

LA TRADITION ORALE

I- Généralité :

1- Définition :

L'écrit n'a pas toujours été le principal moyen de conserver et de **transmettre** les récits et le savoir d'une **civilisation**. De nombreux contes et légendes, mais aussi des principes religieux ou même des lois ont traversé les siècles à travers la **parole**. C'est ce qu'on appelle la **tradition orale**.

2- Historique :

L'écrit n'est apparu que tardivement dans l'histoire de l'humanité. La plus ancienne écriture connue date d'environ **5 000 ans**, tandis que les scientifiques font remonter l'apparition de la communication orale parmi les premiers hommes à plus de **500 000 ans** !

D'autre part, l'écrit n'est pas toujours accessible à tous les membres d'une population. Par exemple, on estime que dans les **années 1950**, plus de **44 %** de la population mondiale ne savait ni lire ni écrire.

D'autre part, certains groupes humains refusent l'écrit. Ainsi, la religion **vaudou**, présente dans plusieurs pays du monde, ne repose que sur la tradition orale.

3- Apport :

La tradition orale a, entre autres, donné lieu à de grands chefs-d'œuvre de la littérature universelle. Ainsi, si **Homère** est l'auteur de ***l'Iliade*** et de ***l'Odyssée***, ce n'est pas lui qui a « inventé » ces histoires. Il a mis par écrit des récits que l'on se transmettait **de génération en génération** depuis plus de **quatre siècles**.

Au **XIX^e siècle**, les frères **Grimm**, soucieux de sauvegarder la **tradition populaire orale**, ont collecté des **contes** dans toute l'**Allemagne** pour publier leurs **Contes**, dans lesquels on retrouve **Blanche Neige**, **le Chat botté**, etc.

